



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° : 3

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET
PRINCIPAL

Séance ordinaire du 28 Janvier 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 Janvier 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Thierry VALLEIX (à Daniel CHRETIEN), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Jessica CASTEX (à Bruno QUERE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH)

Absent :

Secrétaire : Monique SOULAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

DOSSIER N° 3 : BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minoré ou majoré), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2020 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2020 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2019.

	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2019		1 228 470,91
Opérations Réelles de l'exercice 2020	27 982 280,91	28 600 010,00
Opérations d'ordre 2020	2 467 000,00	620 800,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	30 449 280,91	30 449 280,91
Résultat reporté 2019		91 296,68
Opérations Réelles de l'exercice 2020	12 054 700,00	10 985 553,70
Reports et restes à réaliser	2 815 073,38	1 946 723,00
Opérations d'ordre 2020	620 800,00	2 467 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	15 490 573,38	15 490 573,38

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le débat d'orientations budgétaires 2020 en date du 10 décembre 2019,
VU la commission des finances en date du 21 janvier 2020,

Après avoir entendu l'exposé sur le Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 voix CONTRE (MMES LAYAN, CHOIGNOT, COLIN, MM. ALVAREZ, MARCERON)

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2020 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 28 Janvier 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET



